Image not found or type unknown

11/ - Monnaies, développement et dépendance -

publié le **02/10/2011**, vu **2205 fois**, Auteur : Benammar Christian

- Jamais, les indépendantistes algériens n'ont voulu créer une économie aussi injuste et incertaine que celle d'aujourd'hui (emplois, rémunérations, prix, crédits, appros, investissements, logement, production...).

- Jamais, les pères de l'Europe n'ont voulu créer une économie aussi injuste et destructrice que celle d'aujourd'hui (désindustrialisation, chômage, délocalisation, paupérisation, privatisations, immigration...) .

En 50 ans d'utopies délirantes, en France et en Algérie, tout est ainsi parti à contre-sens de l'Histoire, terrassant même le "capitalisme de papa". En examinant les deux injustices, au regard l'une de l'autre, il apparait impératif aujourd'hui, de réajuster croissance et développement et, avec le volant monétaire, de revenir aux fondamentaux de l'économie réelle.

On constate, en effet :

1/ qu'en Algérie, la monnaie, déconnectée de l'économie réelle, a divisé par cent (!) le pouvoir d'achat comparatif des populations depuis 1962.

2/ qu'en Europe, continuer à mettre sur le même pied d'égalité monétaire des économies différentes en valeur, strutures et dynamique est une escroquerie dont sont victimes les populations défavorisées.

Beaucoup en France et en Algérie prennent heureusement conscience que la concurrence et la spéculation sont la cause directe de la misère populaire et la ruine du développement national .

Le temps est donc venu de redéfinir les règles de droit internationl face à la dérégulation financière instaurée à l'échelle planétaire.

L'ambition d'un Traité de coopération-développement France-Algérie, est le moyen opportun de rajuster les zones économiques et monétaires régionales et de mettre fin à la loi liberticide du taux de change unique de l'euro.

Le dollar (US, canadien, australien ...) a, depuis longtemps, instauré une péréquation monétaire dans sa propre zone !
A quand le Traité de coopération-développement !

http://www.wikio.fr/" target="_blank">

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés